

Réunion du 21 octobre 2016

I - Travaux d'aménagement et mise en sécurité du parking et abords des écoles :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 novembre 2015, a décidé les travaux d'aménagement et de mise en sécurité du parking et abords de l'école.

Suite à l'appel d'offres réalisé fin août - début septembre, une seule entreprise a répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie en mairie le 21 septembre 2016 pour ouvrir le pli et a retenu la proposition de l'entreprise MARQUET pour un montant total de 84 355,62 € HT (offre de base et options).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer ces travaux à l'entreprise MARQUET, entérine le montant des travaux et décide de choisir les options au fur et à mesure du déroulement de l'opération.

II - Création d'une commission "adressage des rues" :

Dans sa séance du 21 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dénomination et à la numérotation des accès aux voies de la commune et de confier la prestation au service du courrier de "La Poste".

M. le Maire propose qu'une commission de travail soit désignée pour procéder aux différentes tâches de ce dossier en relation avec le service de la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Mmes Françoise ROYER, Nathalie CARTALADE, M. Thomas BONNET et Alain ROUX, membres de la commission de "dénomination et numérotation des accès aux voies de la communes"

III - Travaux église :

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2016 concernant les travaux de restructuration de l'église et plus particulièrement une mission de maîtrise d'œuvre relative à la consolidation structurelle et à la restauration des parements extérieurs de l'édifice.

Le montant des frais de cette mission étant désormais de 9 209,00 € HT, une demande de subvention de 50 % en fonction de ce nouveau montant peut être sollicitée auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'engager la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 209,00 € HT et de solliciter une subvention auprès de la DRAC, mais aussi auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Il est précisé que la SARL Gouze posera sur le pignon Ouest de l'église, 7 jauges pour évaluer le comportement du mur.

IV - Contrat d'assurance statutaire pour 2017 :

Le contrat statutaire d'assurance pour le personnel communal est à échéance au 31 décembre 2016. Le Centre de Gestion du Cantal propose un contrat avec l'assurance ANTRUST et le courtier YVELIN-COLLECTEAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de souscrire un contrat d'assurance avec l'organisme proposé par le Centre de Gestion du Cantal et accepte les conditions énoncées.

V - DIA Le Sailhant :

M. le Maire informe les élus de la mise en vente d'une maison d'habitation dans le village du Sailhant et demande au conseil municipal de se prononcer quant à son droit de préemption sur cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette maison.

Informations diverses :**- Aménagement extérieur des bâtiments écoles :**

L'entreprise BRUN a effectué le revêtement de la cour des écoles et du préau avant la rentrée des classes.

L'aménagement de l'ancien jardin doit se réaliser en collaboration avec l'entreprise TOURRETTE.

- Entretien des bâtiments communaux :

Des travaux d'entretien ont été réalisés sur la toiture du bâtiment ancienne école maternelle par l'entreprise PARATIAS. Une nouvelle porte d'entrée et un volet ont été commandés et vont être posés par l'entreprise Multiservices.